



Province du Brabant Wallon

et

Région de Bruxelles-Capitale

Brochure d'accueil des nouveaux clubs

Secrétariat provincial

LFSS Brabant

Mr Serge De Grève

Tél.: 02 425 23 04

Rue Gaston Biernaux, 22 Bte 33

Fax : 02 425 66 35

1090 Jette

GSM : 0475 31 59 07

(après 18h00 s.v.p.)

Local provincial :

Avenue de Juillet, 77

1200 Bruxelles

Tél.: 02/735.18.52

Table des matières

| | |
|---------|---|
| Page 2 | Table des matières |
| Page 3 | Généralités |
| | 1. Introduction. |
| | 2. Particularités des règles de jeu |
| Page 4 | 3. Les rencontres. |
| | 4. Les affiliés. |
| Page 5 | 5. La Fédération. |
| Page 6 | 6. La Ligue. |
| | 7. La province du Brabant. |
| Page 7 | Affiliation des clubs |
| | 1. Introduction. |
| | 2. Formulaires à remplir. |
| | 3. Formulaire d'adhésion. |
| Page 8 | 4. Engagement solidaire. |
| Page 9 | 5. Statuts ou Règlement interne. |
| Page 10 | 6. Renseignements concernant la salle. |
| | 7. Abonnement au journal provincial. |
| Page 11 | 8. Formulaire d'inscription. |
| | 9. Grille du calendrier. |
| | 10. Finances. |
| Page 12 | 11. En résumé... |
| Page 13 | Affiliation des membres |
| | 1. Généralités. |
| | 2. Types d'affiliations. |
| | 3. Listing manuel des membres. |
| | 4. Document d'affiliation. |
| | 5. La licence et le listing des affiliations. |
| | 6. Finances. |
| Page 14 | 7. En pratique... |
| Page 15 | Conclusion. |

Les documents nécessaires à l'inscription d'un club sont joints au présent fascicule. Ceux-ci, de même que des copies des documents vierges, peuvent être commandés auprès du Secrétaire Provincial. Ces documents peuvent également être téléchargés sur notre site www.lffs.org.

GENERALITES

1. Introduction :

Discipline à part entière, le FOOTBALL EN SALLE, sport jeune, est avant tout un sport d'adresse. Spectaculaire, exigeant, il réclame de ses pratiquants endurance, résistance, rapidité d'exécution, équilibre et souplesse. Il fait surtout appel à la technique individuelle des joueurs. Il exige des efforts brefs et répétés. De ce fait, il exige une condition physique optimale.

2. Particularités des règles de jeu : (voir la brochure "Règles de Jeu")

Le FOOTBALL EN SALLE, comme son nom l'indique, est avant tout un sport de salle.

Dimensions :

Le terrain de jeu est le même qu'au handball : mêmes mesures, mêmes marquages, mêmes buts. Il a la forme d'un rectangle :

Longueur : Minimum 28 mètres (Province) à 32 mètres (National), 42 mètres au plus.

Largeur : Minimum 16 mètres (Province) à 18 mètres (National), 22 mètres au plus.

La hauteur, au-dessus de la surface de jeu, ne peut être inférieure à 7 mètres.

Zone neutre :

Le terrain de jeu doit être entouré d'un espace libre de tout obstacle d'une largeur de 1 mètre au moins.

Revêtement du sol :

Le revêtement du sol doit être plat et lisse. Il ne peut présenter aucune aspérité dangereuse pour les joueurs. Le revêtement de la zone neutre doit être de même nature que celui du terrain. Béton, dalle de pierre et goudron sont interdits.

Zone de remplacements :

La zone de remplacement est située de chaque côté de la ligne médiane où elle s'étend sur une longueur de 3 mètres.

Boîte de secours :

Le club visité est tenu sous peine d'amende de mettre une boîte de secours à la disposition des joueurs et officiels. Elle doit se trouver obligatoirement dans la zone neutre.

Ballon :

Le ballon est en cuir n°4, de type « à semi rebond » (circonférence comprise entre 62 et 64 cm compris, poids compris entre 390 et 430 grammes). Le ballon en cuir n° 3 de type « à semi rebond » est valable pour les catégories minimales, préminimales et diabolins.

Equipes : Chaque équipe se compose de 5 joueurs dont un gardien de but (obligatoirement en équipement différent des joueurs). Chaque équipe peut disposer de 5 remplaçants. Ceux-ci peuvent entrer au jeu et le quitter à tout moment, sans limite de remplacements

Équipement des joueurs :

L'équipement de base se compose de chaussures de sports (semelles claires et sans aspérités), bas, short et maillot. Seul le gardien de but peut s'équiper d'un pantalon de training. Tous les maillots sont obligatoirement numérotés.

Rencontres :

Un match comporte deux mi-temps de 25 minutes chacune. Une pause de 2 minutes minimum et 5 minutes maximum est prévue entre ces deux mi-temps.

En ce qui concerne les catégories d'âge, la durée varie suivant la catégorie (voir ci-dessous).

Arbitre :

Le jeu est dirigé par un arbitre, assisté éventuellement d'un deuxième arbitre.

3. Les rencontres :

Les rencontres officielles pour seniors se déroulent n'importe quel jour de la semaine. Seul le dimanche est interdit.

Durée :

Seniors et Dames : 2 x 25 minutes.

3 Scolaires, cadets et minimes : 2 x 25 minutes.

Préminimes et diabolins : 2 x 20 minutes.

Mi-temps :

2 minutes minimum, 5 minutes maximum.

Coup d'envoi des rencontres :

19 heures au plus tôt, 22 heures au plus tard, du lundi au samedi compris.

Dérogations :

- Une dérogation de 15 minutes maximum peut être accordée pour les rencontres programmées à 22h00.
- Aucune dérogation ne sera accordée pour avancer la limite de 19h00.

Les rencontres de jeunes sont également autorisées le samedi de 10h00 à 19h00, ou exceptionnellement en semaine à 19h00 et 20h00 (en fonction de la catégorie d'âge).

4. Les affiliés :

La **Ligue Francophone de Football en Salle** affine tous les membres masculins et féminins âgés de 8 ans révolus.

Tous les affiliés peuvent pratiquer le FOOTBALL EN SALLE. Les affiliés de 18 ans au moins peuvent remplir une fonction officielle au terrain (délégué, coach,...).

Catégories :

| | | | |
|--------------|---|-------------|-----------------|
| Préminimes : | de 8 à 10 ans. | Minimes : | de 10 à 12 ans. |
| Cadets : | de 12 à 14 ans. | Scolaires : | de 14 à 16 ans. |
| Espoirs : | de 15 à 21 ans. | | |
| Seniors : | Hommes : à partir de 15 ans (le jour du match). | | |
| | Dames : à partir de 14 ans (le jour du match). | | |
| Vétérans : | Joueurs à partir de 35 ans (le jour du match) | | |

Affiliations :

Tous les membres de la **Ligue Francophone de Football en Salle** sont directement affiliés à la Ligue.

Ils sont affectés ensuite à un club affilié à la Ligue pour une période d'un an.

Affectations :

La procédure d'affectation des membres pour la saison suivante est expliquée séparément (cf. site www.lffs.be).

Assurance :

Les joueurs et membres affiliés à la Ligue sont assurés.

La prime d'assurance est comprise dans le coût de l'affiliation.

5. La Fédération :

Nous allons maintenant vous fournir un bref descriptif de la composition de l'"ASSOCIATION BELGE DE FOOTBALL EN SALLE".

Structure :

Depuis les décrets linguistiques de 1977, l'"A.B.F.S.", comme la plupart des autres Fédérations sportives belges, est scindée en deux ailes :

- La L.F.F.S. (LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL EN SALLE) constitue l'aile francophone.

- La V.Z.V.B. (VLAAMSE ZAALVOETBAL BOND) constitue l'aile néerlandophone.

Niveau National :

L'A.B.F.S. émane des deux Ligues et gère le championnat national de la Fédération.

L'A.B.F.S. est habilitée à traiter et à gérer les organisations internationales.

Niveau Ligue :

La L.F.F.S. et la V.Z.V.B. représentent le trait d'union des provinces de chacun des rôles linguistiques.

Les Ligues gèrent la comptabilité générale (regroupement des 5 provinces) et négocient les accords avec les instances officielles, tels l'ADEPS, les différents Ministères,...

Niveau Province :

Chaque province gère ses propres compétitions.

4

Certaines provinces (Brabant et Hainaut pour l'instant) gèrent de manière autonome la comptabilité provinciale. Une centralisation des informations vers la Ligue permet à celle-ci de présenter un bilan général pour les différentes provinces qui la composent.

Structure des compétitions :

- En Nationale : 1 division 1
2 divisions 2
4 divisions 3

Les deux derniers classés de chacune des 3èmes nationales sont automatiquement descendants vers la provinciale.

- En Provinciale : 1 division 1
3 divisions 2
6 divisions 3
9 divisions 4
x divisions 5

-En Vétérans : 3 Divisions (1 -2 -3)

Cette situation est celle du Brabant Francophone. Elle peut différer d'une province à l'autre. Toutes les divisions comportent 13 ou 14 équipes (sauf en 5^{ème} provinciales).

Le premier classé des premières provinciales de chaque province monte automatiquement en Nationale (pas de désistement possible).

6. La Ligue (L.F.F.S.) :

Adresse utile : Secrétariat Général LFFS
Quai du Roi Albert, 72
4020 Liège
Téléphone : 04/341.41.94
Fax : 04/343.67.71

7. Province de Brabant et Région de Bruxelles Capitale:

Adresse utile : Secrétaire provincial : LFFS Brabant
Mr Serge DE GREVE
Rue Gaston Biernaux, 22 Bte 33
1090 Bruxelles
Téléphone : 02 425 23 04 Fax : 02 425 66 35
GSM : 0475 31 59 07
Email : sergedegreve@yahoo.com

Compte bancaire provincial : BE51 – 3101 – 2316 - 8262
L.F.F.S. Brabant c/o Mr Serge De Grève
1090 Bruxelles

AFFILIATION DES CLUBS

1. Introduction :

Afin d'être agréés par la L.F.F.S., les clubs doivent :

- a. compter un comité directeur de 3 membres affiliés distincts. Ces 3 personnes occupent les fonctions de Président, Correspondant qualifié et Membre.
- b. déposer dans les délais requis les différents documents exigés lors de l'inscription d'un nouveau club.
- c. verser anticipativement les sommes demandées.
- d. avoir inscrit 10 membres au 31.12 de la saison en cours.

N.B.: Un membre de Comité d'un club peut également être joueur.

2. Formulaires à remplir :

Les formulaires dûment complétés sont remis au secrétaire provincial ou à son représentant lors de permanences organisées au local provincial ou dans tout local désigné à cet effet.

Au Brabant, ces permanences ont lieu entre le 1 mai et le 30 juin au local provincial (Avenue de Juillet, 77 - 1200 Bruxelles).

Après vérification, les documents sont envoyés à la Ligue pour approbation et attribution d'un numéro de matricule au club.

Liste des formulaires :

Les documents marqués (*) DOIVENT être remplis en ligne et imprimés.

Les deux autres seront remplis manuellement.

- 1*. Engagement solidaire : signé par les 3 membres du Comité. A joindre : les documents d'affiliation de ces membres si ce sont des nouveaux affiliés + copie de carte d'identité recto/verso
2. Statuts ou Règlement interne : 1 original signé + 1 copie (facultative pour une association de fait – obligatoire pour une ASBL).
- 3*. Formulaire équipe – Renseignements divers – 1 par équipe.
4. Grille calendrier – 1 par équipe.
- 5*. Formulaire pour abonnement au journal provincial. 1 par club

Procédure :

La procédure à suivre pour la confection correcte de ces documents est expliquée en détail dans les articles suivants du présent fascicule.

Tous les documents doivent être remis en main propre au local provincial lors d'une permanence. En cas de dossier incomplet, l'inscription ne sera pas acceptée.

Besoin d'aide ?

N'hésitez pas à faire appel aux responsables provinciaux.

Avant d'appeler, lisez attentivement les rubriques qui suivent. Les commentaires concernant les différents formulaires peuvent être largement suffisants.

Formulaire 1 : Engagement Solidaire

Signataires :

Les 3 membres du Comité Directeur du club doivent signer ce document.

But du document :

La signature de ce document engage les signataires personnellement vis-à-vis de la Fédération tant au point de vue civil (responsabilité) que financier. Les signataires sont en effet solidairement responsables de toute somme due par leur club à la Fédération.

Renouvellement :

Ce document est à renouveler chaque saison et/ou à chaque modification du Comité Directeur du club.

Formulaire 2 : Statuts ou Règlement interne

Tous les clubs doivent obligatoirement fournir à la Fédération un statut ou un règlement interne. Le club prend par cette occasion une forme juridique : soit A.S.B.L., soit association de fait.

Association de fait :

L'association de fait est l'option la plus courante dans le monde sportif. Les formalités qui la concernent sont minimales.

Un règlement d'ordre intérieur doit être rédigé et ensuite signé par les membres du Comité Directeur de l'Association.

Un exemple de règlement interne préétabli et à compléter est joint à la présente brochure.

Association sans but lucratif :

L'association sans but lucratif est une forme juridique utilisée dans le monde sportif, plus particulièrement lorsque la grandeur du club l'exige.

Le texte de l'exemple de règlement interne valable pour l'association de fait peut servir de base à la rédaction des statuts.

Pour la création d'une A.S.B.L., ces statuts doivent obligatoirement paraître au Moniteur Belge. De plus, d'autres formalités administratives sont obligatoires par la suite.

Remarques pratiques :

Si vous utilisez l'exemple "passe-partout" joint à la présente brochure :

- "Les soussignés..." : indiquer les noms, prénoms et adresses des signataires (2 membres du Comité Directeur minimum).
- Art.1 : Indiquer le nom du club.
- Art.2 : Indiquer le siège social du club (d'habitude l'adresse du Secrétaire ou Correspondant Qualifié).
- Art.8 : Fixer le montant de la cotisation ou maintenir le texte.
- Art.25 : Indiquer la fonction de chaque membre du Comité et le nom du correspondant qualifié.
- Art.26 : Indiquer l'échéance de fin de mandat.
- Art.27 : Indiquer les noms des signataires de l'Engagement Solidaire.
- Art.28 : Indiquer les noms des membres présents, absents et excusés de l'Assemblée Générale de constitution du règlement interne ou des statuts.

Attention :

Le règlement interne ou statut est à fournir en 2 exemplaires au secrétaire provincial : 1 original (paraphé à chaque page et signé à la dernière page) et 1 copie. Ce document doit au minimum comporter deux signatures : celles du Président et du Correspondant qualifié.

Formulaire 3 : La fiche d'équipe

Il s'agit d'une fiche signalétique qui reprend les coordonnées des personnes contactables de chaque équipe inscrite ainsi que d'autres divers renseignements.

Formulaire 4 : Grille du calendrier

Une grille calendrier est à compléter pour chacune des équipes inscrites.

Chacune des grilles doit porter le cachet et la signature du responsable de la salle de sports ou être accompagnée d'un document attestant de la location de la salle.

Important : Ne pas oublié d'indiquer les couleurs officielles de l'équipe.

Formulaire 5 : Abonnements au journal provincial : le Brabant's News

Contenu :

Chaque province édite un journal dans lequel paraissent les résultats des rencontres, les classements officiels, les modifications de calendrier, les rencontres de Coupe, les désignations des arbitres, les avis officiels des différents comités,...

Des articles spécifiques paraissent également au moment opportun afin de faciliter le travail des correspondants qualifiés (période de réinscription des clubs, période des transferts,...).

A la province de Brabant, ce journal est édité 2 fois par mois (vers les 10 et 25 du mois). Il est prévu 20 parutions par saison, plus un numéro spécial en mai / juin remis lors de l'A.G. des clubs.

Obligations :

Chaque club est tenu de souscrire 2 abonnements minimum. Chaque club peut choisir 2 abonnements "papier", 2 abonnement "électronique" ou un de chaque.

- Abonnement papier : Envoyé par poste (adresse postale obligatoire).
- Abonnement internet : Envoyé par mail (adresse mail obligatoire).

3. Finances :

| | <i>Nouveau club</i> | <i>Ancien club</i> | <i>Club National</i> | <i>Equipe 2, 3,...</i> | <i>Nouveau club jeunes</i> | <i>Club Jeunes</i> |
|--|---------------------|--------------------|----------------------|------------------------|----------------------------|--------------------|
| Gage | 100,00 | 0 | 0 | 0 | 100,00 | 0 |
| Cotisation Ligue | 25,00 | 25,00 | 25,00 | 0 | 25,00 | 25,00 |
| Droit de compétition | | | | | | |
| - par équipe (Sen / Vét./ Dames) | 12,50 | 12,50 | 0 | 12,50 | 12,50 | 12,50 |
| - par club de jeunes | | | | | | |
| Droit de Coupe | 10,00 | 10,00 | 0 | 10,00 Facultatif | Gratuit | |
| Affiliations Engagés Solidaires | 69,00 | 69,00 | 69,00 | 0 | 69,00 | 69,00 |
| Frais administratifs | 15,00 | 15,00 | 12,50 | 12,50 | 15,00 | 15,00 |
| Guide de la Compétition | 5,00 | 5,00 | 5,00 | 5,00 | 5,00 | 5,00 |
| Calendrier (par équipe) | 5,00 | 5,00 | 0 | 5,00 | 5,00 | 5,00 |
| Documents divers : (Règlement Organique / Statuts de la LFFS + Lois de jeu) | 7,50 | 7,50 | 7,50 | 0 | 7,50 | 7,50 |
| Bloc de feuilles de matchs | 5,00 | 0 | 0 | 0 | 5,00 | 0 |
| Provision frais arbitrage (par équipe) | 400,00 | 400,00 | 0 | 400,00 | A déterminer | |
| Total : | 654,00 | 549,00 | 119,00 | 445,00 | 244,00 | 139,00 |

A ces montants doivent être ajoutés les frais d'abonnement au Brabant's News.

Chaque club a le choix entre trois formules : 2 abonnements électroniques à 10,00 € : 20,00 €
 2 abonnements "papier" à 30,00 € : 60,00 €
 1 ab. papier + 1 ab. électronique : 40,00 €

A ces montants, il faut ajouter 23€ par joueurs affiliés.

Procédure :

Le montant effectif vous sera communiqué lors des permanences d'inscription.

Le paiement s'effectue sur le compte BE51 3101 2316 8262 ouvert au nom de "L.F.F.S.Brabant c/o Mr Serge De Grève - 1090 Jette".

La preuve de paiement est à joindre au dossier remis lors de ces permanences.

AFFILIATION DES MEMBRES

1. Généralités :

Tous les membres du Comité Directeur, tous les joueurs et les autres membres du club doivent obligatoirement s'affilier à la Fédération.

2. Document d'affiliation :

Chaque membre du club doit obligatoirement être affilié à la Fédération.

Le document d'affiliation sera obligatoirement signé par le membre et le correspondant qualifié du club.

Pour les membres de moins de 18 ans, la signature d'un parent ou du tuteur est obligatoire.

Une photocopie recto/verso d'un document d'identité valablement reconnu par la Fédération devra être jointe à chaque document d'affiliation d'un nouvel affilié

3. Listing des affiliations :

Un listing informatisé (1 listing par équipe) des affiliations est émis par la Fédération. Seul le document original est valable. Les photocopies n'ont aucune valeur.

4. Finances :

Les droits d'affiliation s'élèvent à 23,00 EUR pour les membres dames, seniors et vétérans et à 8,00 EUR pour les jeunes. Ce prix comprend la prime d'assurance. Les droits d'affiliation sont à verser anticipativement sur le compte de la Fédération avant chaque validation.

5. En pratique :

Dès que le club a connaissance de son numéro de matricule (affiliation du club acceptée par la province et par la Ligue), les démarches pour l'affiliation des joueurs et membres peuvent être entreprises.

Les documents d'affiliation et les photocopies de d.i. seront accompagnés de la preuve de paiement de la somme représentant le nombre d'affiliations multiplié par 23,00 EUR (dames, seniors, vétérans) ou 10,00 EUR (jeunes).

Un listing reprenant tous les affiliés est édité et remis au club. Seul le listing original envoyé par la Fédération est valable et doit être présenté à l'arbitre lors de chaque match.

6. Calendrier :

Du 1 avril au 15 août, les documents d'affiliation peuvent être remis au local provincial lors d'une permanence. Durant cette période, aucune validation n'a lieu. A partir de la deuxième quinzaine du mois d'août et en tout cas AVANT le début de championnat, chaque club viendra chercher ses documents indispensables : listing, calendrier etc.

Du 16 août au 31 octobre, les documents d'affiliation sont contrôlés lors des permanences. Les documents d'affiliation déposés ne seront validés (mis sur listing) que pour la semaine suivante (délai 7 jours).

Du 01 novembre au 31 mars, les documents d'affiliation sont validés directement lors des permanences.

Durant la saison, les documents d'affiliation (copie d.i. et preuve de paiement joints) peuvent être envoyés par la poste à Mr Foucart. Une enveloppe retour sera jointe afin de permettre le renvoi du listing reprenant ces affiliations.

Un document d'affiliation non-signé, illisible ou incomplet sera refusé. Les permanences de validations sont organisées uniquement les lundis et jeudi au local provincial (sauf stipulations contraires – jour férié p.ex.). Aucune validation n'aura lieu en dehors de ces jours. Du 1 avril au 30 juin, aucune validation n'est effectuée pour la saison en cours.

CONCLUSION

Le Comité Exécutif de la Province de Brabant Wallon et de la Région de Bruxelles Capitale est heureux de pouvoir vous fournir la présente documentation.

Nous espérons que les divers renseignements glanés au fil des différents commentaires vous auront permis de vous faire une idée assez précise de la qualité de l'organisation de la Ligue Francophone de Football en Salle, et plus précisément dans la province du Brabant francophone.

Nous tenons toutefois à ajouter un commentaire supplémentaire. Au point de vue financier, vous n'avez à redouter aucune surprise. Toutes les sommes dues à la Fédération sont payées avant la saison, de même qu'une provision pour tous vos frais d'arbitrage. Seules les amendes (facilement évitables) pourraient influencer défavorablement votre compte en cours de saison. Le montant non négligeable relatif aux affiliations est également à prendre en considération.

Afin d'établir votre budget, n'oubliez-pas non plus de prendre en considération

- Les frais de location de la salle.
- Les équipements sportifs (maillots, ballons,...).
- Les frais de déplacement.

Toute notre équipe travaille dans le but de vous simplifier la besogne. Lors de chaque échéance importante, via des parutions dans le journal provincial et/ou via une publication envoyée aux différents clubs, d'abondants commentaires vous permettent de remplir correctement vos obligations vis-à-vis de la Fédération. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des responsables provinciaux.

Nous espérons vous compter très bientôt parmi nous.

Salutations sportives.

Le Secrétaire Provincial,
Serge De Grève

**Les dates des permanences organisées au local provincial sont indiquées sur notre site :
www.lffs.org**